

Règles de publication des fiches SIT sur le site web

1 Le Système d'Information Touristique (SIT)

Le SIT est une base de données qui recense l'offre touristique du territoire, et qui nous permet de diffuser les informations touristiques sur nos publications qu'elles soient papier ou numériques ainsi que celles de l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP) et à plus large échelle grâce à l'open data.

2 Lien entre le SIT et le site web

Chaque prestation touristique dispose d'une fiche dans le SIT à des fins d'inventaire. De plus, les offres qui répondent aux critères de la ligne éditoriale définie ci-dessous, remontent sur le site web **tourismecivraisienpoitou.com** soit dans une rubrique thématique soit sur la carte interactive.

3 Ligne éditoriale : les critères de diffusion des offres

Règles générales

Critères à respecter pour tous les bordereaux (sauf fêtes et manifestations) :

- le champ "CGU" (Conditions Générales d'Utilisation) est différent de non
- posséder au moins un visuel
- posséder une description commerciale entre 6 et 15 lignes soit entre 300 et 900 caractères (pour vous aider : <https://www.sirtaqui-aquitaine.com/faq/le-b-a-ba-d-un-descriptif-commercial/>)
- posséder un descriptif départemental
- les champs obligatoires doivent être renseignés
- mettre à jour sa fiche à minima 1 fois par an via l'extranet VIT

Particularités par bordereaux

Hébergements collectifs, hébergements locatifs (meublés et chambres d'hôtes), résidences vacances, villages vacances :

Nous avons fait le choix de n'afficher que les hébergements et / ou

- Classés (en étoiles)
- Labellisés (Clévacances, Gîtes de France...)
- Marqués (Expériences Famille, Marque Poitou, Accueil Vélo...)
- Tourisme & Handicap

Fêtes et Manifestations :

Sont affichées toutes les manifestations ouvertes au grand public et à caractère distractif et ludique exceptés :

- les commémorations
- les défilés, cortèges, parades
- les repas
- les événements religieux
- les marchés hebdomadaires
- les pèlerinages et processions
- les fêtes d'écoles

Toutes les autres manifestations sont affichées, sous réserve que soit communiqués auprès de l'Office de Tourisme pour enregistrement :

- un descriptif
- un visuel
- un numéro de téléphone et un mail de contact grand public
- une personne contact

Dégustations (producteurs):

Seuls les producteurs proposant de la vente à la ferme et / ou des visites d'exploitation sont diffusés sur le site web.

Activités sportives et culturelles

Les activités sportives recensées et diffusées sur le site web sont les activités ouvertes à tous ponctuellement sans condition d'adhésion à l'année, de ce fait sont donc exclus tous les clubs / associations de sport.

Les artistes et artisans sont recensés et diffusés sur le site web uniquement s'ils proposent des ateliers et/ou visites.